

LA MUSIQUE PENDANT LA GUERRE

Comptoir Général de Musique Revue Musicale Mensuelle Téléphone : LOUVRE 17-38
 11 bis, Boulevard Haussmann. — Paris

Directeur-Gérant : Charles HAYET Secrétaire Général : FRANCIS CASADESUS
 Administrateur : Ernest BRODIER

A nos Lecteurs

Point de souhaits selon l'antique formule. Un seul, au seuil de l'année libératrice :

La Grande Victoire avec son admirable Cortège de libertés.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une suite de rapports sur l'Action des Conservatoires et Ecoles de musique de France pendant la guerre.

C'est grâce à l'amabilité de M. Albert Dalimier, Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et aussi, grâce aux précieux renseignements qui nous ont été communiqués par M. Jean D'Estournelles de Constant, commissaire du gouvernement auprès des théâtres subventionnés, que nous avons pu établir ces rapports.

Aux armes! Musiciens!

Nous publions plus loin, sous le titre *Tribune libre*, une lettre et un article signés : *Sylvio Lazzari* et *Ch. Tenroc*. Cette lettre et cet article constituent, en quelque sorte, un appel que tous les musiciens doivent entendre, c'est pourquoi nous les insérons, leurs auteurs en prenant, d'ailleurs, l'entière responsabilité.

Malgré notre désir de ne pas prendre parti dans le débat qu'ils provoquent, nous ne pouvons nous empêcher d'en constater la nécessité, bien qu'à notre avis, ils l'ouvrent peut-être un peu tôt. En effet, un grand nombre de ceux qu'il intéresse sont au front et ce sont eux qui auraient le plus de droits d'y prendre part; nous recevons de musiciens mobilisés des lettres qui ne nous laissent aucun doute sur leurs intentions futures. Ayant risqué leur vie, il leur paraît indiscutable que leur opinion

soit, à leur retour, et même dès maintenant, prise en considération par ceux qui, pour des raisons diverses, sont restés à l'arrière et n'ont fait que *conserver*.

Nous considérons être bien dans notre rôle en leur préparant le terrain d'une discussion dont le sujet dominant est « la prépondérance de la Musique française en France » (1). Chaque pays a sa propre musique et il apparaît absolument logique et rationnel que ce soit la sienne, *chez lui*, qui prime toutes les autres. Cela n'implique pas qu'un pays doive bannir toutes les musiques étrangères, oh! non. Ce qu'il faut seulement, c'est que celles-ci ne prennent pas toute la place et n'empêchent pas une musique nationale de s'épanouir sur son propre sol.

En France, jusqu'à ce jour, la meilleure et la plus grande place des programmes de nos concerts et théâtres a été prise par les musiques étrangères; parmi elles, il en est d'excellentes, mais aussi de médiocres et même de funestes. Ce sont ces deux dernières qu'il importe surtout de déraciner et nous ne pensons pas que de vieux musiciens, qui ont été subjugués ou submergés par ces musiques, puissent maintenant se libérer et faire la besogne nécessaire, il y a des habitudes avec lesquelles il est difficile de rompre; pourtant les plus courageux pourront aider les jeunes, les vrais jeunes, à l'esprit combatif, aux idées viriles — ceux qui, avec force et avec vaillance, ont trempé leur âme dans les rudes combats actuels — à ouvrir toutes grandes les portes jusqu'ici obstinément fermées ou seulement à peine entr'ouvertes à la Musique française. D'après ce qu'ils nous écrivent, nous sommes certains, qu'ils exigeront même que Wagner, malgré son génie, se taise pen-

(1) Dans cet ordre d'idées lire l'article de M. Gaston Carraud dans *La Liberté* du 28 décembre et celui de M. Henry Ferrare dans *l'Œuvre* du 29 décembre.

4- PER- 0194
 N° 4, 1916